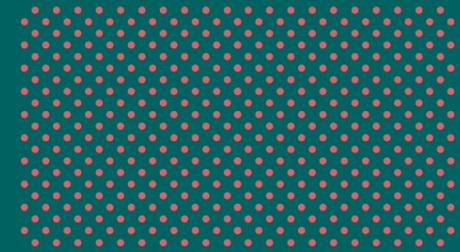


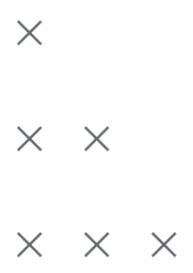
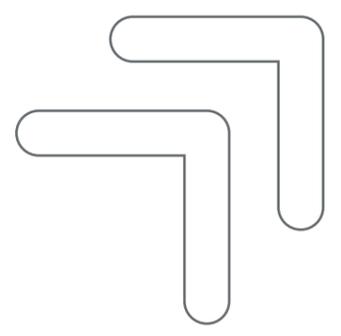


# Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

*Vision communale*  
**VERTOU**



Janvier 2024





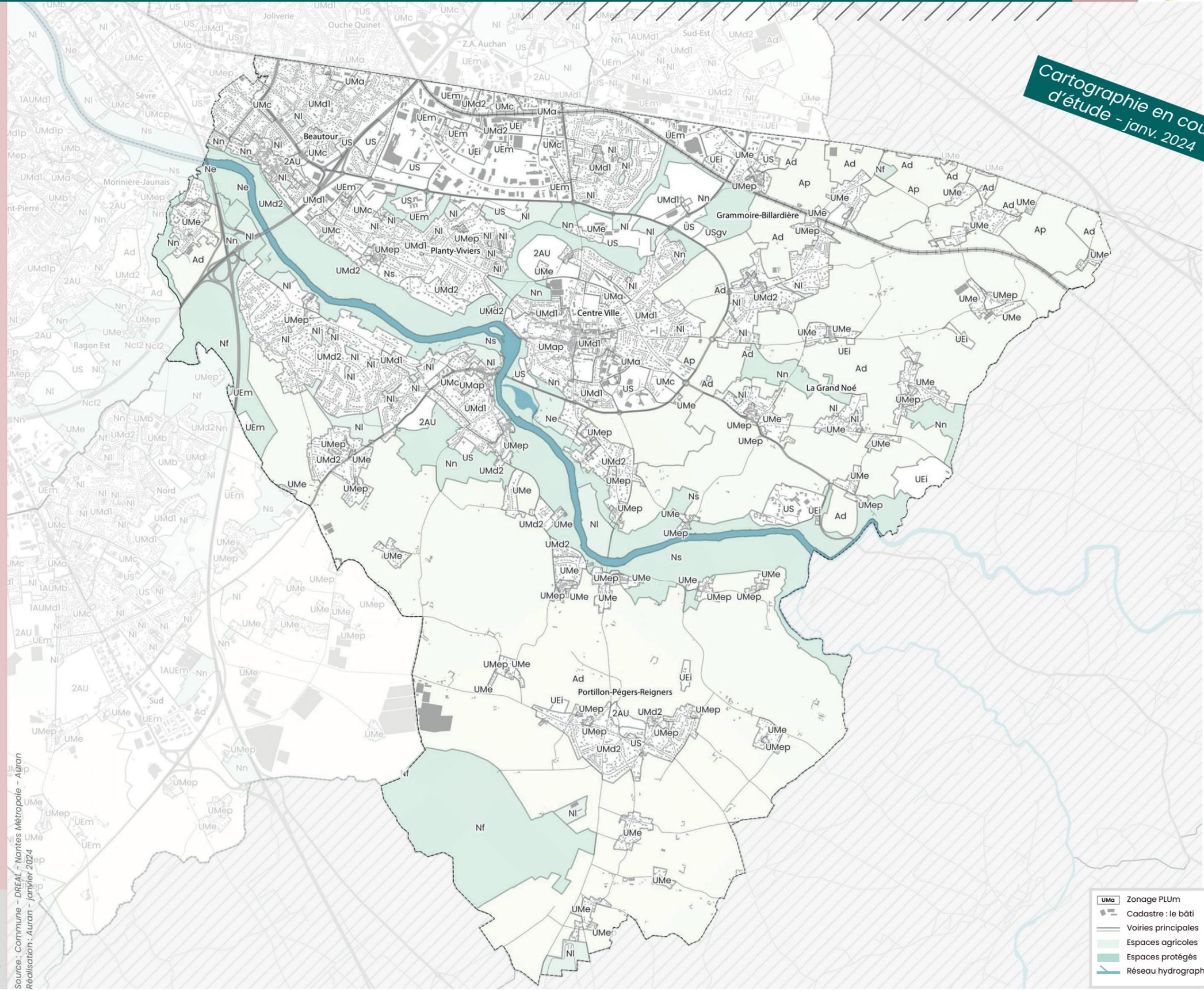
## ÉOLIEN

Vision communale

“ Le schéma directeur des énergies de Nantes Métropole n'a pas retenu la zone potentielle de développement de l'éolien à Vertou. Pour le moment, la commune ne souhaite pas étudier de projet dans cette zone proche de la forêt de Touffou, au regard des sensibilités environnementales et paysagères : forêt urbaine, espaces boisés classés, zones humides, corridors et continuités écologiques. ”

Quantification de la production associée à ces zones :

0 GWh



Cartographie en cours d'étude - janv. 2024

Zone potentiellement favorable RETENUE par la commune

0 0,5 1 km



Source : Commune - DREAL - Nantes Métropole - Aurran  
Réalisation : Aurran - janvier 2024

- Zonage PLUm
- Cadastre : le bâti
- Voiries principales
- Espaces agricoles
- Espaces protégés
- Réseau hydrographique

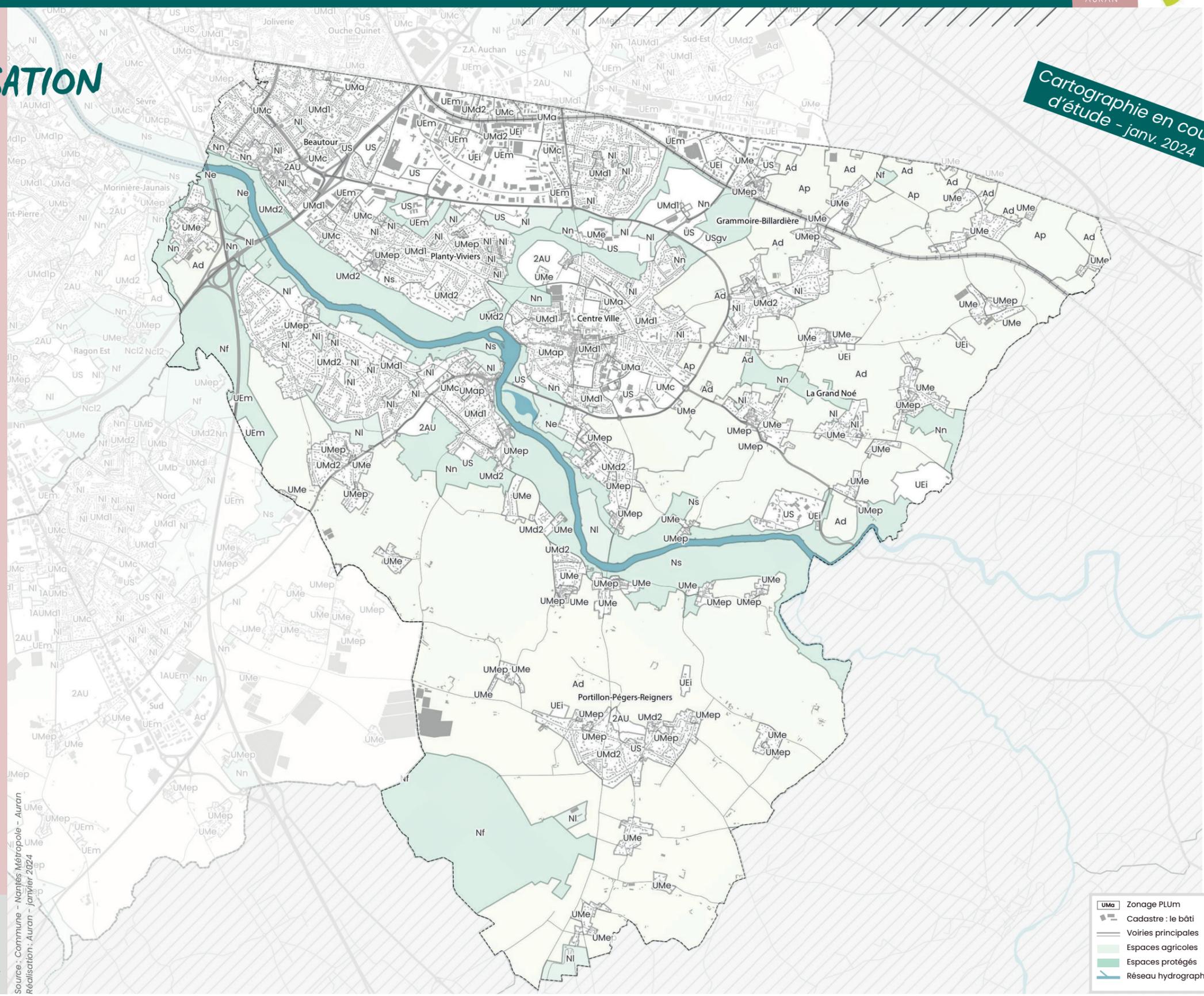


# MÉTHANISATION

Vision communale

“ Le schéma directeur des énergies de Nantes Métropole a 3 projets de méthaniseurs territoriaux sur la métropole, qui ne se situe pas sur Vertou. De plus, il n’y a pas de potentiels identifiés sur la commune, tant au niveau industriel, collectif, qu’à la ferme. La méthanisation des boues et des eaux usées issues de stations d’épuration pourra être étudiée ultérieurement, selon les évolutions de la réglementation et des retours d’expérience. ”

Quantification de la production associée à ces zones : **0 GWh**



Cartographie en cours d'étude - janv. 2024

Zone potentiellement favorable

0 0,5 1 km



Source : Commune - Nantes Métropole - Aurant  
Réalisation : Aurant - janvier 2024

- UMa Zonage PLUm
- Cadastre : le bâti
- Voies principales
- Espaces agricoles
- Espaces protégés
- Réseau hydrographique



# RÉSEAU DE CHALEUR

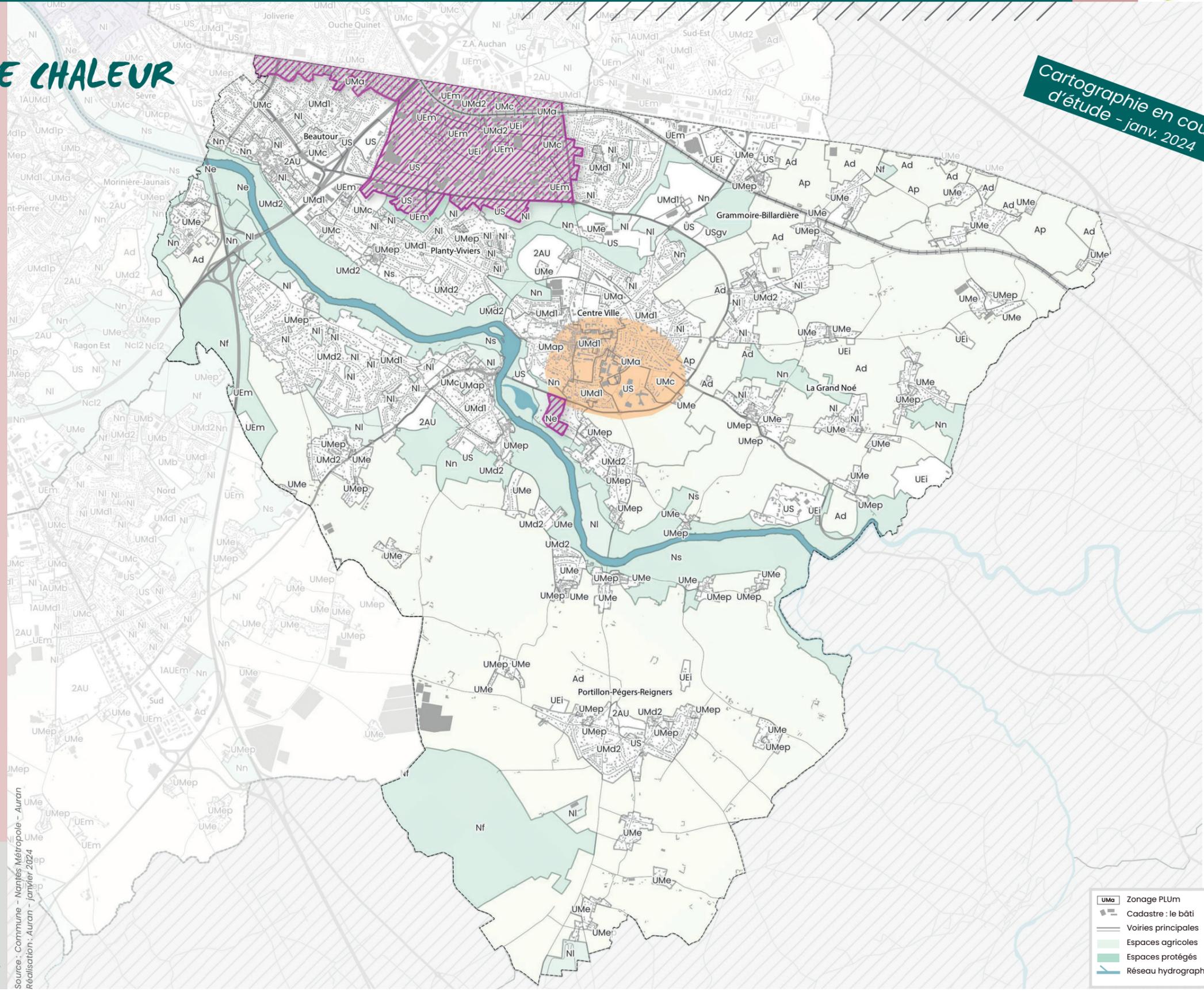
Cartographie en cours  
d'étude - janv. 2024

Vision communale

“ Les ZAEnR des réseaux de chaleur correspondent aux zones où des projets potentiels ont été identifiés : le centre-ville avec le projet de lycée (intégré dans la feuille de route du schéma directeur des énergies de Nantes métropole) et la zone de la Vertonne, c'est à dire les lieux où de forts besoins en chaleur renouvelable ont été identifiés. La commune est également favorable à la récupération de la chaleur fatale dans les industries de la zone de la Vertonne. ”

Quantification de la production associée à ces zones :  
**2,1 GWh**

Zone potentiellement favorable proposée par la commune non quantifiée pour le moment : à affiner.



- Zone complémentaire proposée à l'étude par la commune
- Zone identifiée dans le cadre du Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur (EXTENSION ou CRÉATION)

- Zonage PLUm
- Cadastre : le bâti
- Voiries principales
- Espaces agricoles
- Espaces protégés
- Réseau hydrographique

0 0,5 1 km

Source : Commune - Nantes Métropole - Auran  
Réalisation : Auran - janvier 2024



# SOLAIRE EN TOITURE

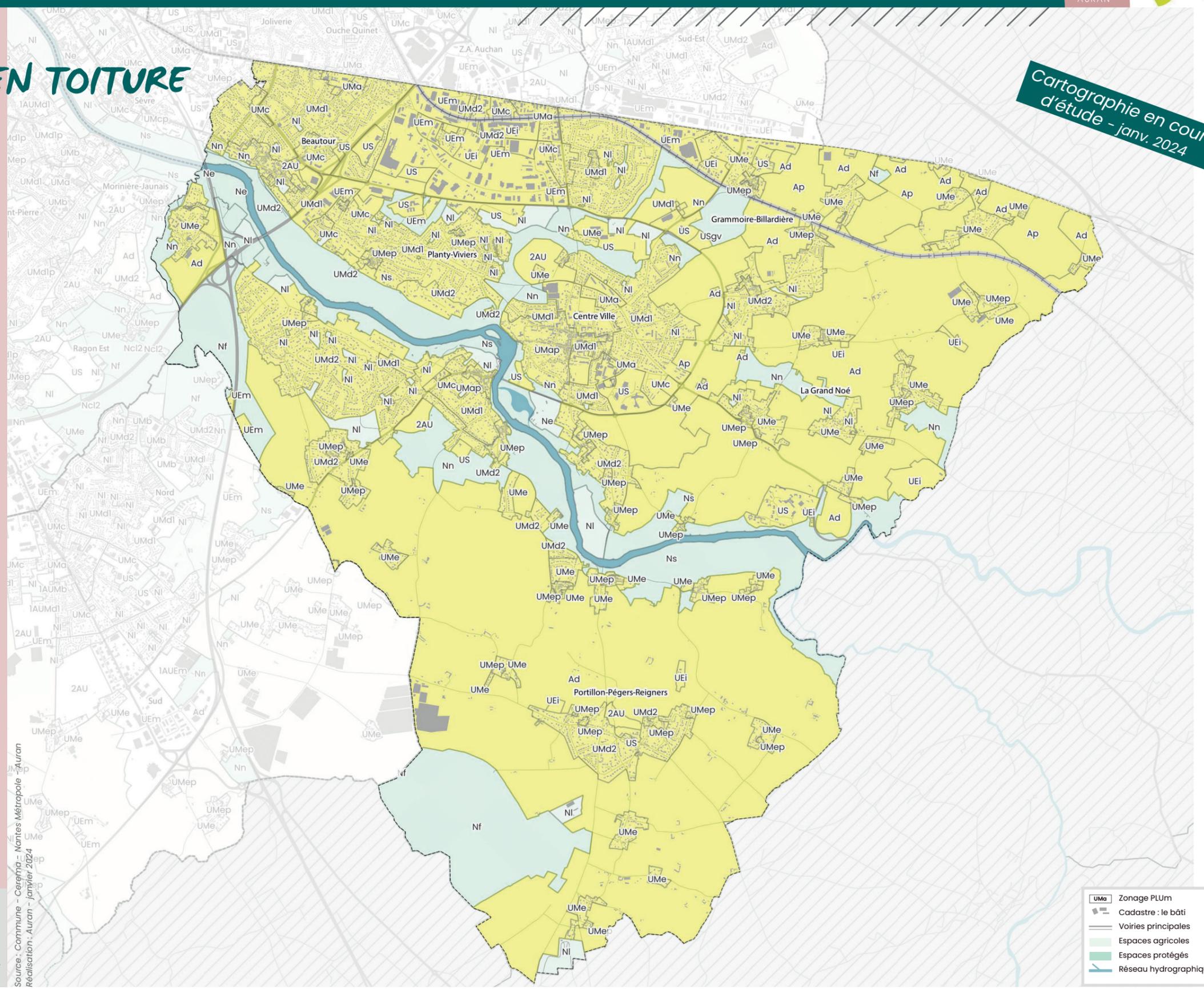
Cartographie en cours d'étude - janv. 2024

Vision communale

“ La commune souhaite développer le solaire photovoltaïque (PV) en toitures (particuliers et grandes toitures - cf. réglementation), qui présente le plus gros potentiel de puissance sur son territoire, sans impacter les activités agricoles, ni la densification urbaine (enjeu du ZAN). Ainsi elle définit comme ZAEnR, toutes les toitures des zones urbanisées et agricoles (c'est-à-dire les toitures des infrastructures agricoles, telles que les habitations et bâtiments d'exploitation, mais les panneaux sur les zones d'exploitation ne font pas partie du champ d'application). Les panneaux PV sur les toitures des bâtiments patrimoniaux sont possibles sous réserve d'être bien insérés dans la composition architecturale et en harmonie avec les matériaux existants. ”

Quantification de la production associée à ces zones :

7,0 GWh



Zone potentiellement favorable



Source : Commune - Cerebra - Nantes Métropole - Auran  
Réalisation : Auran - janvier 2024

- UMa Zonage PLUm
- Cadastre : le bâti
- Voies principales
- Espaces agricoles
- Espaces protégés
- Réseau hydrographique





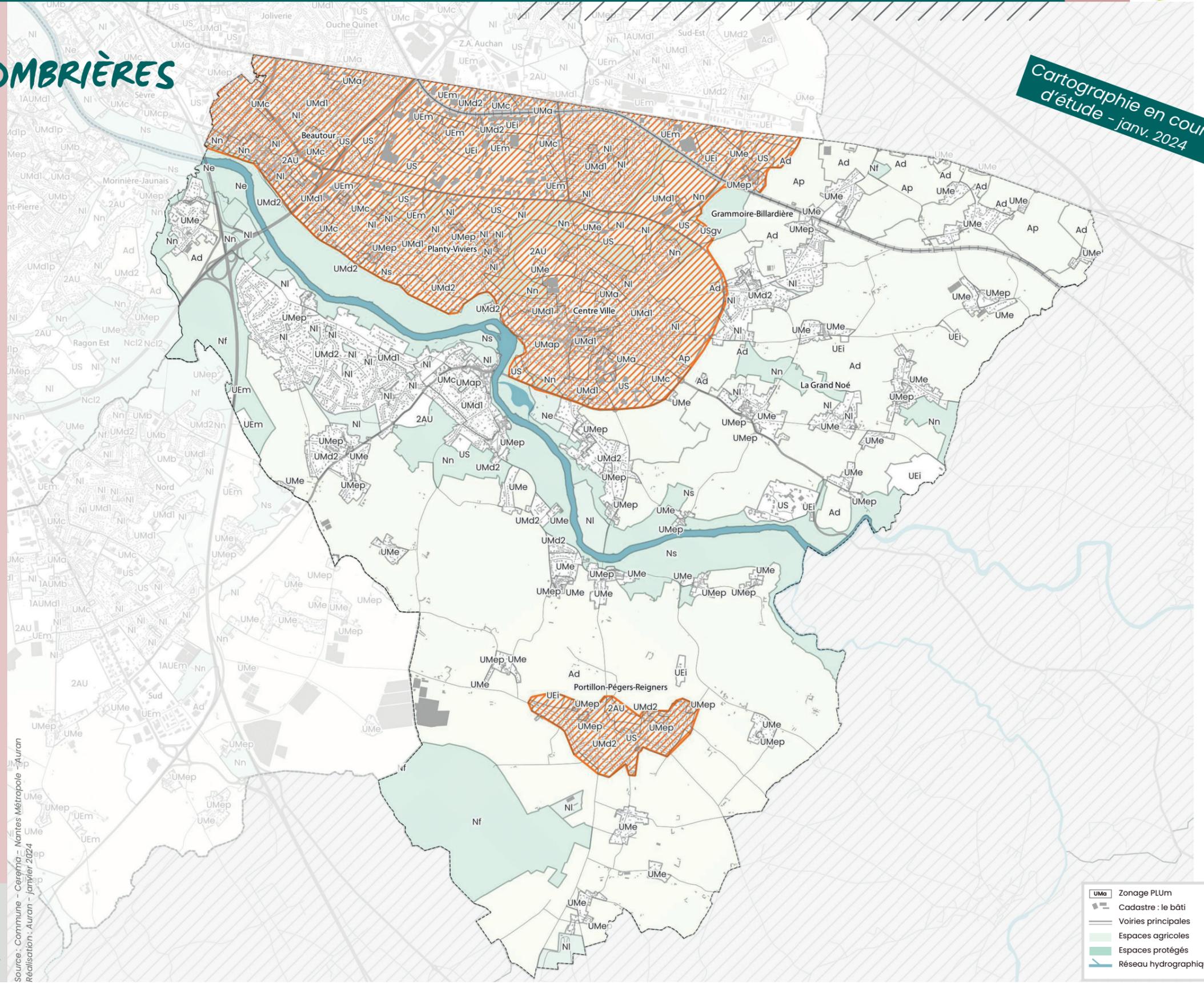
# SOLAIRE OMBRIÈRES

Vision communale

“ La commune souhaite développer le solaire photovoltaïque (PV) en ombrières, en accord avec la réglementation, tout en tenant compte des projets d'aménagement de densification urbaine (enjeu ZAN), ainsi que des contraintes structurelles et naturelles. Ainsi elle définit comme ZAEnR, toutes les zones urbanisées, avec des parkings publics et privés > 1500 m<sup>2</sup> et autres surfaces adaptées aux ombrières (exemple : terrain de boules). ”

Quantification de la production associée à ces zones :

**3,2 GWh**



Cartographie en cours d'étude - janv. 2024

Source : Commune - Cerebra - Nantes Métropole - Auran  
Réalisation : Auran - janvier 2024



# SOLAIRE AU SOL / AGRIVOLTAÏSME

Cartographie en cours d'étude - janv. 2024

Vision communale

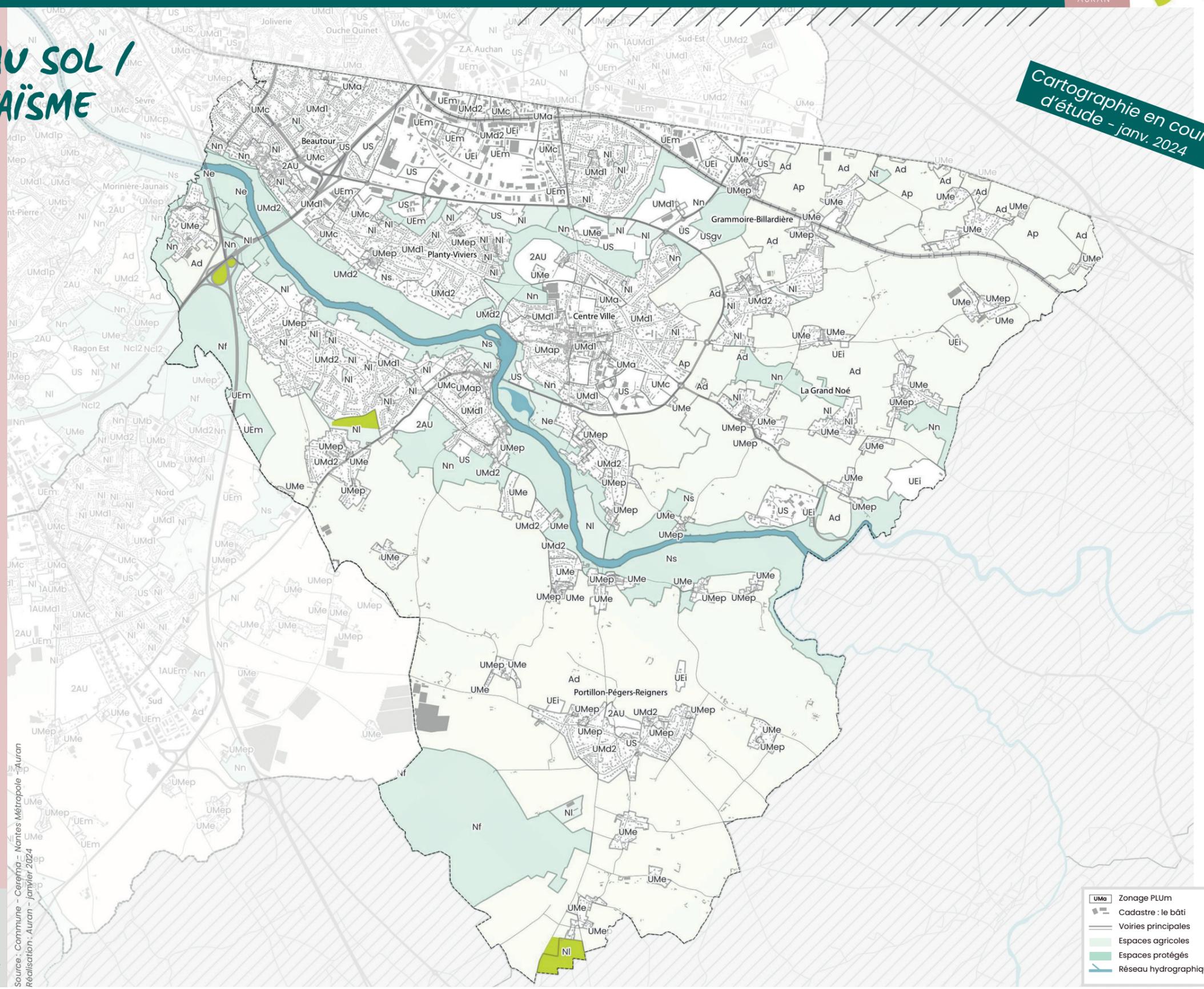
“ La commune est attentive à garder l'usage agricole des terres. Elle a ainsi identifié 3 sites pour le développement du solaire PV au sol, sur des terres non agricoles ou dégradées type délaissé routier ou l'espace Bel-air du Rousselet.

Ainsi dans ce premier temps, elle ne souhaite pas identifier de ZAEnR agrivoltaïsme. Elle souhaite prendre le temps de réfléchir à cette possibilité, avec les textes réglementaires à venir, les agriculteurs et les retours d'expérience.



Quantification de la production associée à ces zones :

**5,0 GWh**



Source : Commune - Cerebra - Nantes Métropole - Auran  
Réalisation : Auran - janvier 2024

Zone potentiellement favorable

- UMa Zonage PLUm
- Cadastre : le bâti
- Voies principales
- Espaces agricoles
- Espaces protégés
- Réseau hydrographique





# GÉOTHERMIE

Vision communale

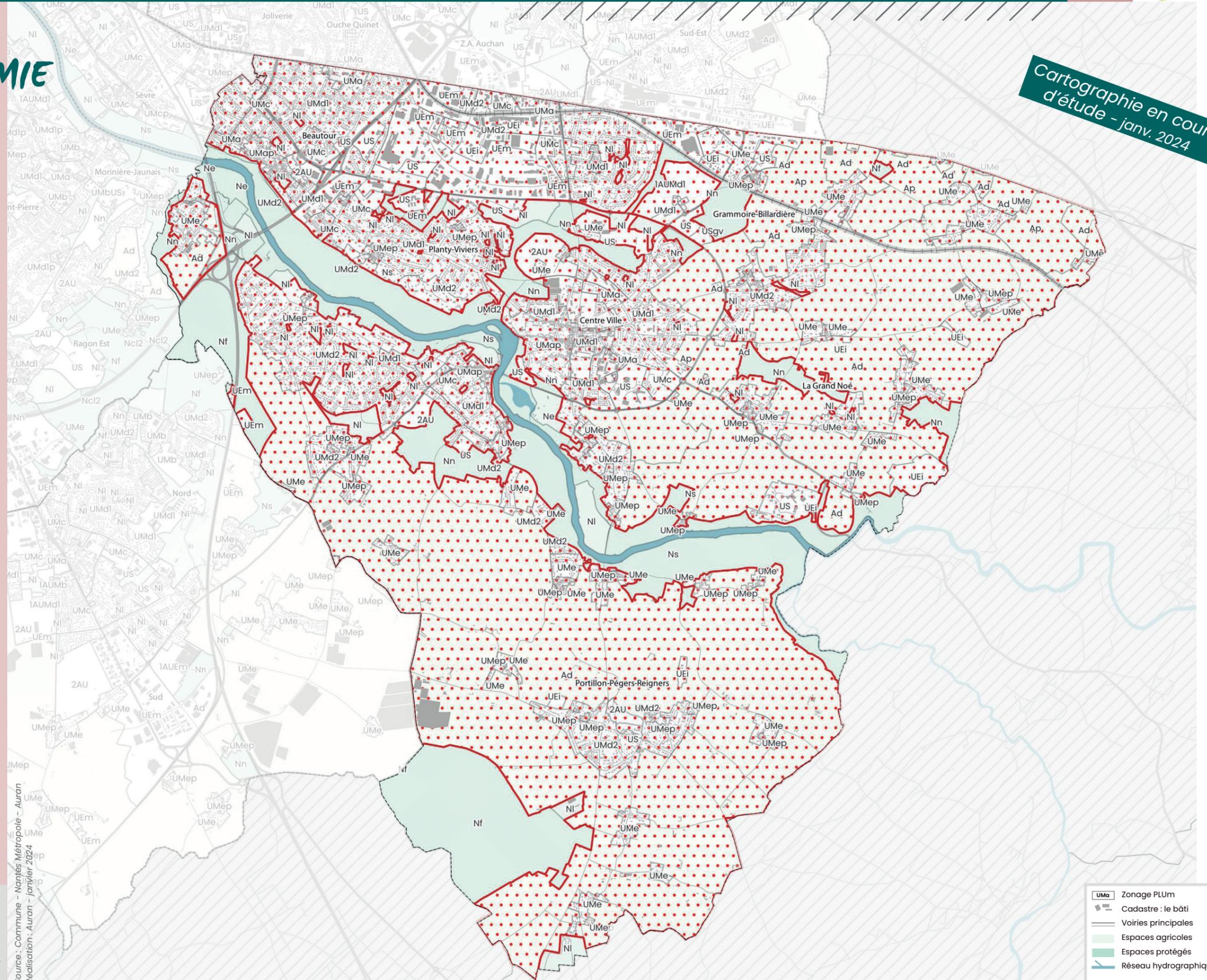
“ Le territoire par un sous-sol granitique est favorable à la géothermie de surface (PAC, etc.).

Ainsi la ZAEnR géothermie comprend toutes les zones urbanisées et agricoles de la commune pour développer des projets en diffus (particuliers et petits collectifs). Aucun gros projet n'a été identifié.

”

Quantification de la production associée à ces zones :

**2,2 GWh**



Cartographie en cours d'étude - janv. 2024

Zone potentiellement favorable

0 0,5 1 km



Source : Commune - Nantes Métropole - Auran  
Réalisation : Auran - janvier 2024

- UMa Zonage PLUm
- Cadastre : le bâti
- Voiries principales
- Espaces agricoles
- Espaces protégés
- Réseau hydrographique



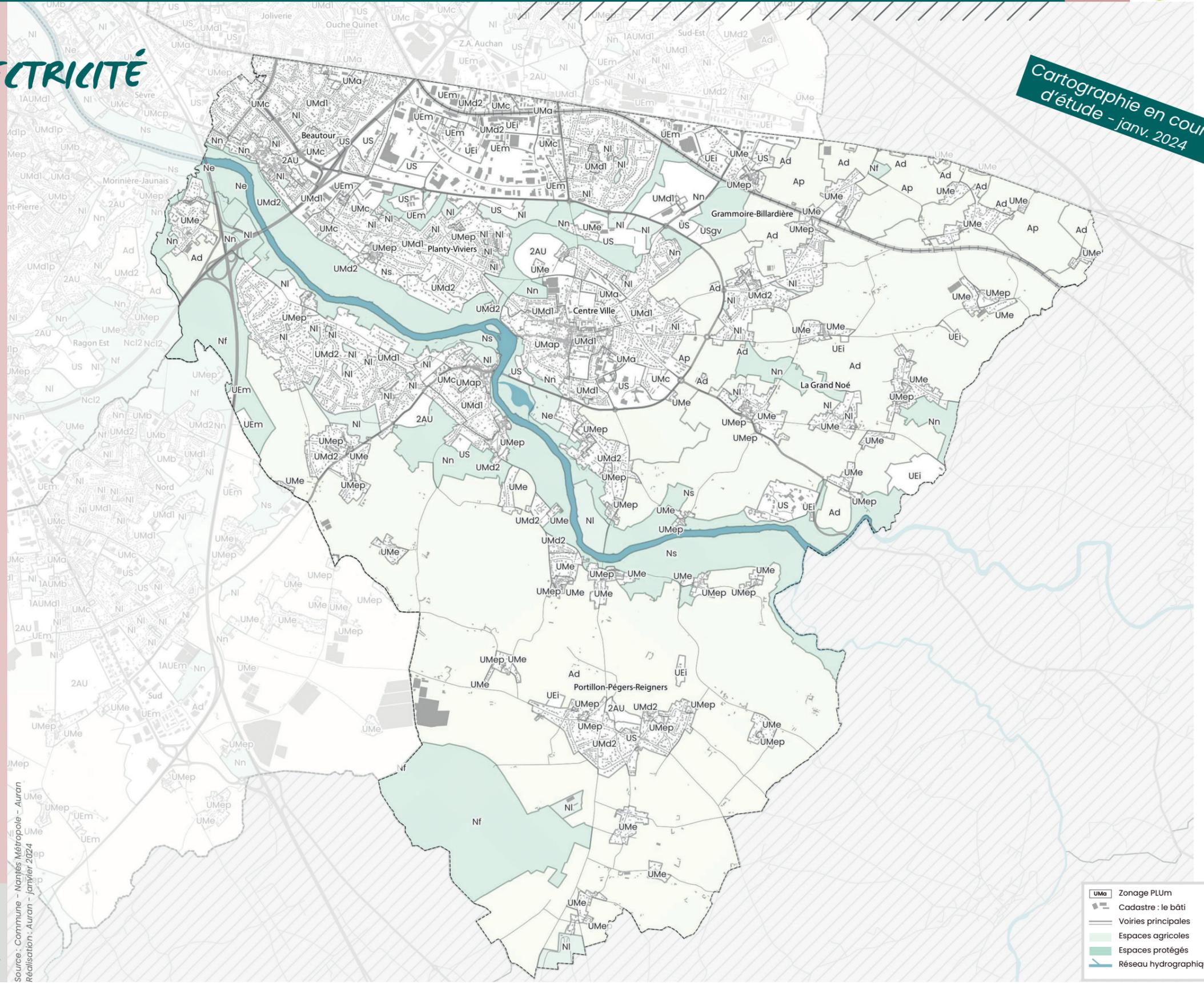
# HYDROÉLECTRICITÉ

Vision communale

“ L'énergie renouvelable hydraulique n'est pas retenue, car le rendement potentiel d'une micro-turbine à la chaussée aux Moines est non avéré et semble trop faible. ”

Quantification de la production associée à ces zones :

0 GWh



Cartographie en cours d'étude - janv. 2024

Zone potentiellement favorable



Source : Commune - Nantes Métropole - Auran  
Réalisation : Auran - janvier 2024

- Zonage PLUm
- Cadastre : le bâti
- Voiries principales
- Espaces agricoles
- Espaces protégés
- Réseau hydrographique